

Communiqué de presse Conseil communal

Nouvelles mesures concernant le coronavirus **La Ville du Locle salue les décisions prises par le Conseil fédéral et le Canton**

Des décisions importantes ont été communiquées cet après-midi par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat concernant la propagation du virus COVID-19 et les préventions à suivre.

À la suite des décisions de fermer les écoles et les structures d'accueil extrafamilial ainsi que d'annuler toutes les manifestations publiques de plus de 100 personnes, le Conseil communal de la Ville du Locle a décidé d'annuler la séance du Conseil général du mercredi 18 mars prochain.

Concernant les accès aux services administratifs de la commune, le Conseil communal de la Ville du Locle y réfléchit et des informations seront communiquées dans le courant de la semaine prochaine.

Il est à noter que l'organe régional des Montagnes neuchâteloises (OCRg MN), dont la Ville du Locle fait partie, a été activé afin de prendre les décisions appropriées à la situation de crise exceptionnelle que la population traverse.

Le Conseil communal suit attentivement l'évolution de la situation et, en coordination avec les différentes instances susmentionnées, pourrait adopter de nouvelles directives à tout moment.

Par son comportement chacun peut contribuer à limiter l'expansion du virus en appliquant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Enfin, la population et les entreprises sont invitées à faire preuve de solidarité notamment en consommant « local » et en prenant soin des plus vulnérables par des comportements adaptés à la situation.

Le Locle, le 13 mars 2020

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.